

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 novembre 2025

Le registre des délibérations est consultable en Mairie

(consultation gratuite, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie)

Le présent compte rendu reproduit uniquement le dispositif des délibérations adoptées par le Conseil Municipal au cours de la séance dont la date est indiquée ci-dessus.

- ✓ Présentation de deux projets de fresques/ habillage artistique sur le mur de la halle (par les artistes Irène RODET et Jean-Marc PAITA)

Chaque artiste a présenté son projet au cours d'une audition d'environ 40 minutes chacun.
Les élus ont voté à bulletin secret et c'est le projet de Jean-Marc PAITA qui a été retenu (8 voix pour et 1 voix contre)

- ✓ Présentation de Karin DRAL, Chargée de Mission Communication

DELIBERATION N° 2025/11/1

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2025.

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/2

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN DEPOSE-MINUTE ET D'UN ESPACE D'ATTENTE SECURISE AUX ABORDS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le projet d'aménagement d'un dépose-minute et d'un espace d'attente sécurisé aux abords de l'école élémentaire,
- Considère que ce projet présente un intérêt public pour la commune en raison de son caractère stratégique pour la sécurité et le bien-être des usagers de l'école comme des riverains,
- Dit que ce projet s'inscrit dans la démarche globale de redynamisation de la commune menée dans le cadre de l'ORT et qu'il sera ajouté à la convention ORT déjà signée, par la voie d'un avenant,

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/3

RENOUVELLEMENT DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL AVEC GRDF

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF aux conditions exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

- Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/4

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE (MENUISERIES) - PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le plan de financement suivant, concernant la « Rénovation énergétique de la Salle Polyvalente » :

	Coût HT
Coût du projet	53 065,78 €
Etat DETR - (40 % du montant HT)	21 226,31 €
Reste à financer	31 839,47 €

- Sollicite une aide financière de l'Etat, au titre de la DETR 2026, à hauteur de 21 226,31 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/5

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
- PLAN DE FINANCEMENT N°4 -

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le plan de financement suivant, concernant la « Rénovation énergétique de la Maison des Associations » :

	Coût HT
Etudes (inclus maîtrise d'œuvre)	38 000,00 €
Travaux	380 000,00 €
Coût du projet	418 000,00 €
Etat DETR	116 380,00 €
Fonds Vert	208 000,00 €
Département (étude PVD)	1 670,00 €
Banque des Territoires (étude PVD)	8 350,00 €
Total subventions (80%)	334 400,00 €
Reste à financer (20%)	83 600,00 €

- Sollicite une aide financière de l'Etat, au titre de la DETR 2026, à hauteur de 116 380 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/6
SUBVENTION MISSION LOCALE DE LA CREUSE - 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'attribuer une subvention de **752,40 €** (correspondant à 0,60 € par habitant, sur une base de de 1 254 habitants au 1^{er} janvier 2025) à l'association Mission Locale de la Creuse.

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/7

PARTICIPATION A LA PROTECTION « SANTE » DES AGENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, conclue entre le CDG 23 (Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse) et la MNT, avec effet au **1^{er} janvier 2026**,
- Décide de verser une participation financière à la complémentaire santé de **15 € bruts/ mois** par agent aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 23.
- Dit que cette complémentaire santé pourra être souscrite, sans participation financière de la collectivité, par :
 - o les conjoints ou ayants droits des agents
 - o les agents communaux retraités

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

DELIBERATION N° 2025/11/8

**DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
(FRESQUE POUR LA HALLE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Section INVESTISSEMENT dépenses :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Op	Montant	Compte	Op	Montant
Maison des Associations	231	1097	- 20 000			
Construction d'une halle				231	1089	20 000
INVESTISSEMENT Dépenses			20 000			20 000

Vote : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Décalage du jour de marché le jour de Noël et le jour de l'An (le marché saura lieu le mercredi au lieu du jeudi)
- Cérémonie du 11 Novembre
- Poursuite de la pose du mobilier signalétique cette semaine
- Bulletin Municipal
- Livret d'accueil pour les nouveaux habitants
- Calendrier de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la place Gambetta

Fait à Boussac, le 7 novembre 2025

Le Maire,
Franck FOULON